



## Le Secrétaire général

Genève, le 12 mars 2020

Réf.: **CL-20/17**

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- Aux missions permanentes à Genève;
- Aux autorités nationales de régulation;
- Aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'instruction générale qui a été donnée aux organisations de restreindre leurs activités et réunions, et afin d'atténuer les effets de la flambée de Covid-19, qui évolue rapidement, je tiens à vous informer que la Direction de l'UIT a décidé que les réunions internationales qui devaient avoir lieu au siège de l'UIT à Genève à compter du lundi 16 mars 2020 se tiendraient uniquement à distance jusqu'à nouvel avis et, en tout état de cause, au moins jusqu'au mercredi 15 avril 2020.

Les délégués ne pourront pas accéder aux locaux de l'UIT à Genève pendant cette période.

De plus amples informations et des lignes directrices sur la participation à distance sont disponibles sur le site web de l'UIT.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre coopération.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signature)*

Houlin Zhao